

Vignette automobile

Information sur le véhicule :

Marque et type :	
N° de plaque :	
Détenteur :	

Couleur :	
Châssis :	
Représenté par (entreprise) :	

Utilisations du véhicule :

-
-
-

Points de passages :

-
-
-

Equipement exigé (pour l'enceinte de l'aéroport) :

- Permis de circulation (joindre une copie)
- Radio émetteur-récepteur attribué au véhicule (pas applicable pour la Rte NORD)
- Gyrophare orange fixe (pas applicable pour la Rte NORD)

Note : Tous les véhicules et engins circulant dans l'enceinte aéroportuaire doivent être couverts par une assurance responsabilité civile (RC) établie par une compagnie d'assurances reconnue en Suisse et valable dans l'enceinte aéroportuaire. La couverture minimum par événement est de CHF 20 millions.
Par sa signature, le demandeur / l'entreprise atteste disposer d'une couverture d'assurance RC conforme aux exigences applicables et en assume l'entière responsabilité.



Un contrôle des équipements sera effectué sur le véhicule.

Date :

Timbre et signature de l'entreprise :

.....